

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement : résolution

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

Notre couverture :

Maquette de la piscine couverte de Mon-Repos à Lausanne.

P. Margot, J. Lonchamp, H. Schaffner, F. Schlup, architectes.

11

Edition	Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne
LAUSANNE	F. Hermenjat, secrétaire général du Cartel HSM
GENÈVE	Dr A. Montandon E. Martin, architecte
NEUCHATEL	F. Decker, architecte
Comité de patronage	Fribourg R. Aeby, architecte
Rédaction	Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA, place de la Riponne 10, 1005 Lausanne, tél. (021) 21 68 40
Comité de rédaction	Président : A. Maret Membres : MM. R. Bertholet, A. Hæchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga, B. Meizoz
Administration et publicité	Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne Chèques postaux 10 - 66 22 Tél. (021) 22 60 43
Diffusion	La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais de l' ASPAK Association suisse pour le plan d'aménagement national, de la FAS Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses, de SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève, de SDT Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, de SETAF Syndicat des employés techniques en architecture, Fribourg.
Abonnements	Suisse : Fr. 16.20 par an. Etranger : Fr. 19.50. Prix du présent numéro : Fr. 1.65. Chèques postaux 10 - 66 22

Union suisse pour l'amélioration du logement

Résolution

Le 27 juin 1970, plus de 500 délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ont siégé à Lausanne sous la présidence de M. A. Maurer, conseiller municipal à Zurich. Ils ont adopté à une écrasante majorité la résolution suivante:

1. Ils saluent les efforts actuels pour une nouvelle orientation de la politique du logement de la Confédération dès le 1^{er} janvier 1973. En particulier, ils soutiennent la poursuite des mesures en faveur des familles nombreuses, des vieillards et des invalides.
2. Après avoir entendu un exposé de M. A. Bussey, conseiller national à Lausanne sur la création d'un fonds d'investissement pour l'encouragement à la construction de logements par la Confédération, ils assurent à ce projet tout leur soutien. Un tel fonds serait de nature à faire progresser la construction de logements.
3. Les restrictions de crédits atteignent en premier lieu la construction de logements. On attend de la Confédération qu'elle prenne, en accord avec la Banque Nationale, toutes les mesures nécessaires pour que les instituts de crédit traitent la construction de logements de manière préférentielle. C'est avec un profond souci qu'on observe l'accroissement constant du taux de l'intérêt qui alourdit gravement la construction de logements et conduit à des loyers plus élevés.
4. La situation peu satisfaisante qui règne sur le marché du logement a conduit les délégués à accorder leur soutien à l'initiative «Droit au logement».

Lausanne, le 27 juin 1970.

Sommaire juillet 1970

USAL, Section romande : Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 1970	13
Section romande : Rapport pour l'année 1969	16
HLM : Un appel de M. Brugger aux cantons	19
Les piscines couvertes	20
Nouvelle source de bonnes affaires : La lutte contre la pollution	33
Technologie et recherche :	
Effort suédois pour la protection de l'environnement	34
60 000 voitures par jour emprunteront un nouveau pont en construction à Stockholm	37
Le règlement sur les constructions : Répertoire d'amendes ?	37
Renseignements commerciaux : Ed. Cuénod SA, Genève, Zent SA, Berne, Tecta SA, Berne	39